

Les télévisions privées des outre-mer unies en état d'urgence attirent l'attention des autorités sur leur survie et dénoncent la pratique anti concurrentielle de France Télévisions

PARIS, le 26 septembre 2012 - Pour la première fois les télévisions privées des outre-mer ont effectué une démarche commune auprès des autorités de la République pour les alerter sur leurs difficultés à exister et témoigner des pratiques déloyales et anti concurrentielles de France télévisions, au sein du réseau des Outre-mer 1^{ère} et de France Ô, qui se sont renforcées depuis le déploiement de la TNT gratuite sur ces territoires depuis novembre 2011.

La délégation conduite par Jean Claude ASSELIN de BEAUVILLE, (HRTV Martinique) président de la Fédération des télévisions locales privées des outre-mer, regroupait les représentants des 9 télévisions privées présentes : Lisa RODRIGUEZ, Mario MORADEL, Karen-Kelly MAMIE (Guadeloupe), Sylvie BRIVAL (Guyane), Christophe DUCASSE (La Réunion), Yves HAUPERT (Polynésie française), Rony LAINE (Saint-Barthélemy/Saint-Martin) et Roland LAOUCHEZ, Jean Claude ASSELIN de BEAUVILLE (Martinique).

Cette délégation, accompagnée de Chahine FAZEL, directeur général de CYRUS MEDIA, société qui a pour activité la syndication des programmes pour certaines télévisions locales privées des outre-mer, a été reçue à l'Elysée, puis au ministère de la Culture et de la Communication, au ministère des outre-mer ainsi qu'au CSA et à la DGMIC.

Depuis le déploiement de la TNT outre-mer, le réseau des outre-mer 1^{ère} et France Ô ont renforcé de façon considérable leurs acquisitions de programmes (principalement des séries américaines et des téléromans) auprès des fournisseurs habituels des télévisions locales privées des outre-mer, y compris, auprès des groupes TF1 et M6, le groupe France télévisions profitant de sa puissance financière pour acquérir de façon groupée des programmes en exclusivité sur plusieurs années, pratiquant une surenchère financière exagérée, de façon à priver l'accès aux contenus premium, pour les télévisions locales privées des outre-mer.

En outre, les chaînes privées d'outre-mer constatent, un dumping sur les prix des écrans publicitaires et des tentatives de débauchages massifs des animateurs et présentateurs de la part de l'opérateur public.

Le budget de France Télévisions provenant à 95% de l'Etat, les chaînes privées qui traversent une période difficile dans un contexte de crise économique, renforcée sur ces territoires, demandent de toute urgence aux autorités de l'Etat de mettre fin à ces dérives.

Il convient de rappeler, conformément à l'engagement du Président de la République, que les Outre-mer 1^{ère} et France Ô doivent retrouver leur vocation de chaîne de service public ultra marin et dès lors, de rappeler aussi Outre-mer 1^{ère} et France Ô à une gestion plus saine et plus

respectueuse des moyens financiers qui leur sont attribués, au moment où de gros efforts budgétaires sont demandés à tous les citoyens.

Alors que se prépare une nouvelle loi audiovisuelle, la Fédération souhaite que :

- les organismes de tutelle des Outre Mer 1^{ère} et de France Ô s'engagent à faire cesser les pratiques anticoncurrentielles exercées par elles sur les territoires en question,
- le législateur facilite l'acquisition de programmes diffusés sur les chaînes TNT en métropole, qui, à ce jour, bloquent les droits en exclusivité sur les outre-mer, alors qu'elles n'y sont pas diffusées, empêchant ainsi l'accès pour les télévisions locales privées des outre-mer à une source indispensable de programmes frais,
- soient prises en compte les habitudes de vie spécifiques en outre-mer, d'où sa demande d'avancer le prime-time à 18H au lieu de 20H dans la future loi,
- les télévisions locales privées des outre-mer, qui le désirent, puissent avoir la possibilité d'être diffusées dans les Antilles et en Guyane sur un simplex,
- l'Etat puisse garantir un égal accès aux chaînes locales privées sur les bouquets satellitaires, ce qui n'est pas le cas, notamment avec Canal SAT aux Antilles,
- l'Etat accorde la gratuité des coûts de diffusion pour les chaînes locales privées des outre-mer, compte tenu que ROM1 a été imposé à l'ensemble des chaînes, sans possibilité pour ces dernières de participer au choix.

La Fédération, a aussi attiré l'attention des autorités sur le développement du Canal Evènement de Canal SAT, présent de plus en plus sur les événements locaux, privant les télévisions locales privées des outre-mer de l'accès aux budgets publicitaires pour la couverture télévisuelle de ces événements par ces chaînes.

Enfin, la Fédération salue l'initiative du CSA de vouloir organiser d'ici la fin de l'année 2012 les états généraux des télévisions des outre-mer, qu'elle appelle de ses vœux. Cette rencontre sera l'occasion, un an après le déploiement de la TNT gratuite, d'approfondir la réflexion engagée à l'occasion des démarches entreprises par la Fédération.

La Fédération prépare également une démarche vers l'ensemble des parlementaires des outre-mer.

Les membres de la Fédération :

- Martinique : ATV, Zouk TV et KMT
- Guadeloupe : GTV, Eclair TV, Canal 10, et CARIB'INTV à Saint Martin, Saint Barthélémy
- Guyane : ATG
- La Réunion : Antenne Réunion Télévision
- Polynésie française: TNTV

Les chaînes privées sont leaders en audiences en Martinique et à La Réunion, et à égalité d'audience en Polynésie française (sources Métridom-Médiamétrie et TNS Sofres).